

A.3. Présence d'un zonage réglementaire de protection

Le projet est-il concerné par un des zonages réglementaires de protection indiqués dans le cahier des charges de Breizh Forêt Bois (Annexe C.1) :

Zonage	OUI	NON
Réserve naturelle nationale		
Réserve naturelle régionale		
Réserve biologique intégrale		
Arrêté préfectoral de protection de biotope		

Partie B – Critères de sélection

B.1. Contexte environnemental des parcelles

B.1.1. Desserte forestière

La desserte forestière des parcelles est-elle possible ?

- Oui
- En partie seulement
- Non

Faire figurer l'ensemble des éléments de desserte (route forestière, piste, place de dépôt, place de retournement...) sur le plan joint à la demande de subvention.

B.1.2. Zonages réglementaires ou administratifs

Certains zonages nécessitent des démarches particulières (Ex : Déclaration de travaux au titre des sites inscrits...)

Zonage	OUI	NON	Parcelles concernées	Observations, précisions
Site inscrit				
Site classé				
Monument historique (classé/inscrit)				
Natura 2000				Préciser le nom du site. Joindre l'évaluation des incidences Natura 2000
Zone humide inventoriée				Le cas échéant, les indiquer sur le plan
ZNIEFF				
Autre (préciser)				

B.1.3. Milieux d'intérêt écologique en présence sur la zone de projet

Le projet recouvre-t-il des surfaces présentant un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire ? (voir cahier des charges de Breizh Forêt Bois III annexe C.2)

Milieux	Code Natura	OUI	NON	Parcelles concernées	Surface concernée	Mesures de préservation éventuelles
Tourbière boisée	91D0					
Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0					
Vieille chênaie acidiphile des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190					
Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (Frênaie-ormaie littorale)	9180-1					
Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (Frênaie-ébrale à scolopendre)	9180-2					
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	9120					
Hêtraie de l' <i>Asperulo Fagetum</i>	9130					

Partie C –

C.1.1. Éléments patrimoniaux connus ou présents sur la zone de projet

Le projet est-il concerné par un autre habitat d'intérêt écologique ou patrimonial ? (voir cahier des charges de Breizh Forêt Bois § 4.1.a et annexe D). Des espèces remarquables sont-elles présentes sur la surface de projet ? Listez les espèces présentes sur votre terrain.

Si oui, précisez :

Élément d'intérêt patrimonial	Parcelles concernées	Surface de projet concernée	Remarques
Ex1 : Haie et bosquet	YB 15	0,2 ha	Mis en zone de projet hors travaux avec bande de 6 m avant les premiers plants
Ex2 : Espèce protégée	YB 20	0,15 ha	Conservation des talus en zone de projet hors travaux

Partie D –

D.1.1. Conditions stationnelles de la surface de projet

Indiquez dans le tableau ci-dessous les caractéristiques pédo-climatiques du projet :

		UG 1	UG 2	UG 3	UG 4
PENTE	% de la pente				
	Altitude				
	Exposition (N/S/W/E)				

ÉTUPE SOL	Roche mère				
	Humus				
	Profondeur du sol prospectable				
	Texture (% sable argile limon)				
	Profondeur d'apparition des traces hydro-morphie				
STATION FORESTIERE	Type de station				
	Type de peuplement				
	Guide des stations (CRPF) utilisé				
	Autre catalogue de référence				

D.2. Caractéristiques techniques du projet de reboisement

D.2.1. Sensibilité du projet de reboisement au risque de dégât de gibier

Risque	OUI	NON	UG concernées	Observations
RISQUE DE DEGAT GIBIER → Indices de présence de gibier (cerfs, chevreuils, lapins,)				

D.2.2. Impact du projet sur son environnement

Risque en présence	OUI	NON	UG concernées	Observations
IMPACT SUR L'EAU ET LES ZONES HUMIDES : (AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU) – Travaux ou ouvrages prévus susceptibles de modifier les écoulements naturels (buses, gués, canalisation, remblais...) – Application prévue de phytosanitaires – Présence de captage, de cours d'eau ou milieux associés fragiles				
IMPACT SUR LES SOLS – Technique de dessouchage en plein avec mise en andains utilisée – Présence de captage, de cours d'eau ou milieux associés fragiles				

DOCUMENTS A FOURNIR

- Évaluation des incidences Natura 2000 le cas échéant (et en l'absence de PSG agréé au titre de Natura 2000 prévoyant ce type d'opération)
- Les éventuelles pièces justificatives de l'âge du peuplement